

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Timar, a déclaré le 11 mai 2010, avoir cédé sur le marché central, le 1^{er} avril 2010, 1.000 actions Timar, au cours unitaire de 287,25 dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans son propre capital.

Suite à cette transaction, la société Timar détient 8.967 de ses propres actions, soit 4,59% de son capital.

Timar qui agit dans le cadre du programme de rachat pour régularisation de son cours, avait franchi à la hausse, en date du 27 mars 2009, le seuil de participation de 5% dans son propre capital.

Contact CDVM:

Tel: 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma